



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet : Délibération pour
émission de la RODP**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°1- 2024/05/27

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/05/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie

Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :

Ms. BOUCHET Joël, MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance : Mme RADURIAU Linda

ENEDIS, en qualité de gestionnaire du réseau public d'électricité, rétribue la Commune au titre de l'occupation du domaine public.

Pour l'année 2024, par le décret n°2002-409 du 26 mars 2022 qui assoit la valeur de cette redevance, la somme déclarée s'élève à 239€. Cette somme fera l'objet d'une émission d'un titre exécutoire.

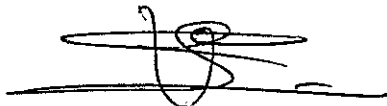
Cette redevance étant attribuée chaque année par ENEDIS aux communes, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'émission annuelle du titre de Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Le Conseil Municipal, suite à la présentation de Madame le Maire, valide l'émission d'un titre annuel à destination des services d'ENEDIS et ce jusqu'à la fin du mandat.

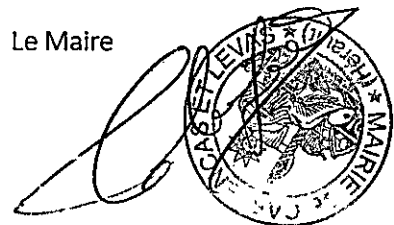
Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :